



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

## **Santé au Travail et Emploi des Jeunes dans les Entreprises** *Journée d'étude du 12 septembre 2013, L'Alcazar (Marseille)*

~ Discours Introductif ~

### **Introduction**

Depuis des années, l'IRT d'Aix-en-Provence et la DIRECCTE PACA organisent une journée d'étude dédiée aux élus CHSCT ou CE.

Nous sommes réunis aujourd'hui autour de la thématique des conditions d'emploi et de travail des jeunes, et de leur répercussion sur la santé de ces derniers.

Responsable au niveau régional du Pôle Travail de la DIRECCTE PACA, je suis en charge de l'animation et l'accompagnement de l'inspection du travail et, à ce titre, de la mise en œuvre de la politique publique relative à la prévention des risques professionnels et de la protection de la santé au travail des salariés.

Or, comme les inspecteurs du travail peuvent le vérifier régulièrement au cours de leurs interventions en entreprise, l'insertion professionnelle des jeunes, notamment des moins de 25 ans, est un parcours difficile : accéder à un emploi stable pour certains d'entre eux relève du défi, et la précarité des emplois s'accompagne de conditions de travail parfois dégradées.

Ils sont aussi confrontés à des problèmes de discriminations liés à l'origine et au genre.

Les pouvoirs publics, conscients de ces difficultés, entendent faciliter cette insertion professionnelle, notamment au travers des emplois d'avenir et des contrats de génération.

Cependant, l'accès à l'emploi ne constitue qu'une première étape. Une insertion pérenne ne saurait se faire sans un accompagnement dans l'entreprise, en termes de partage de l'expérience, de qualité de l'emploi proposé, mais aussi de conditions de travail. C'est à ce niveau que les représentants du personnel peuvent jouer pleinement leur rôle.

### **Quels sont nos constats ?**

#### ➤ ***Une insertion professionnelle difficile....***

La région PACA comptait, à la fin du mois de juin 2013, 52.912 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, sur un total de 388.322 demandeurs d'emploi, soit 13.6 % de l'ensemble de ces derniers.

Les sources croisées de l'INSEE et du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental régional) mettent en exergue les faits suivants :

- l'insertion professionnelle des jeunes est moins facile en PACA qu'au niveau national ;
- les jeunes les moins diplômés sont les premiers touchés par les CDD non choisis, avec des conditions d'emploi moins favorables et une précarité plus longue (32% des non diplômés sont au chômage trois ans après leur sortie du système éducatif, contre 7% en France) ;
- plus de femmes sont en situation de précarité (même si elles sont plus nombreuses à être diplômées que les hommes).

.../...

### ➤ ... qui grève lourdement les conditions de vie des jeunes

Les difficultés d'insertion entraînent l'isolement et l'exclusion sociale, dysfonctionnements lourds de conséquences. Pour en comprendre l'ampleur, on constate, en effet, aux effets conjugués d'un niveau élevé de chômage, d'une faible prise en charge des jeunes chômeurs par l'assurance chômage (44% des moins de 25 ans au niveau national, contre 80% des 50 et plus), d'un accès difficile au logement (7% des jeunes de la Région sont sans hébergement, contre 2% au niveau national).

L'insertion professionnelle des jeunes est le plus souvent constituée par un enchaînement de stages et de contrats à durée déterminée. Accédant rarement au CDI, les jeunes sont contraints à la précarité. Et les diverses études qui ont été menées parviennent à la même conclusion : le lien est évident entre emploi précaire et conditions de travail pénibles (salaires insuffisants, horaires irréguliers, temps partiel subi, inadéquation du travail par rapport à la formation initiale, etc.) vécues par une catégorie de salariés particulièrement vulnérable.

La précarité de l'emploi accélère les inégalités sociales. Elle est, par conséquent, source de discrimination. Et ce faisant, elle a un impact sur la santé des jeunes travailleurs (santé publique et santé au travail).

### ➤ **Santé et conditions de travail des jeunes : une relation exposée au danger et une alerte européenne**

Dans l'ensemble de l'UE, le taux de fréquence des accidents du travail est plus élevé pour les jeunes travailleurs que pour les autres salariés. A cela, plusieurs facteurs : une activité très souvent concentrée sur des emplois à faible qualification, combinant cependant des exigences très fortes (*endurance physique, travail répétitif, multiplicité des tâches, pressions temporelles, exposition au bruit et aux vibrations supérieure à la moyenne...*). L'enquête SUMER (surveillance médicale des expositions aux risques professionnels) menée par les médecins du travail, a mis en exergue une surexposition aux agents cancérogènes (19% des apprentis et des jeunes travailleurs en alternance seraient concernés).

### ➤ **Bien sûr, il en découle la nécessité d'accompagner les jeunes dans l'emploi**

L'ANACT précise que le caractère structurant de toute tâche requiert trois dimensions principales : de la *technicité*, de l'*organisation*, des *dimensions relationnelles*. « Ces dimensions ne sont pas acquises en formation et, pour un débutant, c'est une sorte de mise à l'épreuve qui va se jouer de façon plus ou moins confortable selon les individus » dans les entreprises.

C'est ainsi que la loi du 1<sup>er</sup> mars 2013, transposant l'Accord National Interprofessionnel du 19 octobre 2012 a institué le contrat de génération. Il assigne à ce dernier, à l'égard des jeunes, les objectifs suivants : intégration durable dans l'emploi et transmission des compétences.

### ➤ **Le rôle des IRP dans cet accompagnement**

D'une façon générale, les conditions de travail des salariés relèvent des missions des CHSCT.

Mais je voudrais souligner également la place de la négociation collective dans les entreprises de 50 salariés et plus. Cette place s'est encore accrue avec le décret du 18 décembre 2012 relatif à l'égalité professionnelle F/H et, plus récemment, avec le dispositif « contrat de génération », qui soumet l'aide publique à une négociation collective sur l'embauche des jeunes en CDI.

De tout ce qui précède, vous pouvez déduire l'enjeu de nos réflexions sur ce sujet.

## **Une journée de réflexion**

Cette journée d'étude est donc destinée à enrichir la réflexion, afin d'induire une véritable dynamique dans les entreprises, portée par les représentants du personnel qui sont au cœur des conditions d'emploi et de travail de leurs collègues.

Nous ferons ainsi le point, avec vous, sur les conditions particulières d'emploi et de travail auxquels sont soumis les jeunes travailleurs, et nous analyserons leurs effets sur la santé. Cet état des lieux devrait permettre d'en tirer les enseignements nécessaires à une négociation collective à même d'assurer des mesures concrètes d'accompagnement des jeunes, et tenant compte de leurs conditions de travail et une réelle prise en compte de cette catégorie de salariés dans les missions des CHSCT.

**Muriel Gautier**

Directrice, Pôle Politique du Travail, DIRECCTE PACA